

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 24 janvier 2013 à 20 h 30
en Mairie de Dommartin-les-Remiremont
Salle du Conseil

L'an 2013, le 24 Janvier à 20:30, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE DOMMARTIN LES REMIREMONT s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur René POIRSON, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 17/01/2013. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/01/2013.

Présents : M. René POIRSON, Maire, M. Marcel MICHEL, M. Michel BUTZ, M. Raymond GENAY, M. Robert SALZEBER, M. Daniel LALLEMANT, M. Jean-Pierre DIDIER, Mme Colette CONTAUX, M. Dominique PIERRE, M. Gérard CUNAT, M. Maurice JOUENNE, M. Christophe GRAVIER, Mme Elisabeth AMET, M. Maurice ROCKLIN,

Excusé(s) ayant donné procuration : M. Jean MANSOURI à M. Maurice ROCKLIN, M. André LOUIS à M. Robert SALZEBER, M. Jean Marc FANTONI à M. Michel BUTZ,

A été nommé secrétaire : M. Daniel LALLEMANT. Il accepte

Ajout d'un point à l'ordre du jour.

M.le Maire informe le Conseil Municipal du pourvoi en cassation déposé par la société SAGRAM dans le litige relatif au. site de La Bruche. Dans ces conditions, il demande au Conseil de l'autoriser à ajouter cette affaire à l'ordre du jour et de autoriser le Maire à agir en conséquence par délégation.

Le Conseil accepte à l'unanimité l'inscription de cette affaire supplémentaire à l'ordre du jour.

DELEGATIONS DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Droit de préemption urbain

Vente d'un immeuble sis 1809 rue de Pont
appartenant à Mr et Mme Jean Luc Briot

Vente d'un terrain sis « Sur la Rive »
appartenant à la SCI AUX VOYES CROISEES DEMANGE

Le Conseil Municipal prend acte.

AFFAIRES COMMUNALES

1. Ressources Humaines

6 employés municipaux bénéficieront d'une formation en 2013.

2. Finances et Affaires Economiques

Vote des tarifs communaux de toutes natures

Les tarifs communaux, annexés au présent compte rendu sont votés à l'unanimité.

Préparation du budget

Dates de futures réunions :

Judi 21 mars Réunion de travail (en séance de travail du Conseil Municipal)

Judi 28 mars Vote du Compte Administratif 2012 et du Budget Primitif 2013 (en séance publique du Conseil Municipal)

3. Gestion et entretien du patrimoine

Les Blés d'or

Compte rendu des réunions

Les inévitables aléas ne remettent pas en cause l'avancée du chantier.

La Commune est très vigilante, notamment quant à la qualité de l'isolation ceci afin de limiter les charges de chauffage. Pour l'heure les estimations de coût sont de 25 euros/ mois pour les F2 et 30 euros / mois pour les F3.

Information du public. Les principes fondamentaux sont « clarté », « équité ».

- Les conditions à remplir pour être candidat et celles relatives à l'attribution des logements seront fixées par le Conseil Municipal en séance de travail.
- Une réunion publique d'information (présentation du lotissement, attribution etc...) aura lieu le **mardi 5 mars à 15 heures à la Salle des Fêtes.**

Conduite intercommunale d'assainissement Vecoux-Dommartin

Comme suite à une erreur émanant de l'expert (une des parties concernées n'ayant pas été consultée), le travail d'expertise sera aménagée en conséquence.

Urbanisme

La nouvelle réglementation thermique 2012 est exposée au Conseil.
Le dossier complet et documenté est consultable en Mairie.

4. Sport Loisirs et Culture

Conseil Municipal des Enfants

Remise des prix des maisons illuminées le 23 Février 2013.

Printemps des artistes

L'exposition aura lieu du 27 avril 2013 au 5 mai 2013.

Invité d'honneur : Monsieur Pierre Creusot, artiste peintre.

Maison du Patrimoine

Projet de convention de stage portant sur la protection et la mise en valeur des objets d'art.

Partenaires :

- Commune
- Mme Stéphanie Quantin, Directrice Régionale des affaires culturelles de Lorraine ;
- Mme Othilie Renard, master en cette discipline.

Compte rendu de la réunion tripartite du 21 janvier 2013 :
Les modalités d'intervention de la « stagiaire » font l'objet d'une convention tripartite.
Madame Quantin, Madame Renard et l'Université de Nancy.
Les modalités salariales seront réglées selon les dispositions prévues au SMIC horaire. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les propositions qui lui sont soumises concernant les points évoqués. Mandat est donné au Maire pour veiller à la bonne application des mesures proposées.

Conservation du Patrimoine

Signature d'une convention portant sur la restauration de toiles du Chemin de Croix en Mairie de Dommartin les Remiremont le vendredi 8 février à 14 h 30. Parties prenantes : la Fondation du Patrimoine et l'Association « Dommartin, Histoire et Patrimoine »

Restauration de la toile classée monument historique « Nativité de la Vierge » Eglise Saint Laurent de Dommartin les Remiremont

Restauration du tableau « La Nativité de la Vierge » et de son cadre classés au titre des monuments historiques le 19 avril 1985. Le plan de financement est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal (le détail peut être consulté en Mairie).

5. Social - Aide à la personne - Affaires Scolaires

Ecoles

DDEN (Délégués Départementaux de l'Education Nationale)
Réunion le 16 février 2013 à l'école élémentaire.

Rythmes scolaires : Dans l'instant, les dispositions nécessaires à l'application de cette mesure ne permettent pas de faire œuvre utile. L'incertitude règne encore à cette date.

Scolarisation des enfants de moins de 3 ans : des dispositions générales sont édictées. Leur application locale est à mettre en place. Pour l'instant, rien de changé pour la rentrée prochaine. Les augures sont favorables.

6. Gestion Emploi des moyens techniques

Éclairage public

Les mesures visent à diminuer le coût de l'éclairage public. Elles sont en cours de réalisation. Elles seront achevées sous peu.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

2. Syndicats intercommunaux

Syndicat Mixte du Pays de Remiremont et de ses vallées

Le compte rendu de la réunion du comité syndical du 15 janvier 2013 est consultable en Mairie.

Syndicat Intercommunal d'assainissement du Haut des Rangs (SIAHR)

Le compte rendu de la réunion du bureau du 23 janvier 2013 sera consultable sous peu en Mairie.

Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif (SDANC)

- Compte rendu de la réunion du 7 janvier 2013

- Demandes d'adhésion de :

Mazeley, Girmont, Greux, Raon l'Etape, Bulgneville, Dombrot sur Vair, Raon sur Plaine, Le Thillot, Hardancourt, et SIVOM de la Vallée de Roche-Harchechamp

Le Conseil vote à l'unanimité l'adhésion des communes concernées.

AFFAIRES DIVERSES

Le bulletin municipal 2012 est arrivé : distribution par les élus
Pour ceux qui ne l'ont pas reçu, s'adresser en Mairie.

TOUS LES DOSSIERS PORTES A L'ORDRE DU JOUR SONT CONSULTABLES AU SECRETARIAT DE LA MAIRIE.

A DOMMARTIN-lès-REMIREMONT, le 30 janvier 2013

Le secrétaire de séance

Daniel Lallemant



TARIFS		
		Vote du CM 2013
PHOTOCOPIES		
Noir et blanc format 21/29,7		0.20
Noir et blanc format 42/29,7		0.40
pour les sociétés locales et associations de quartier		1/2 tarif
BULLETINS MUNICIPAUX		
		6.00
DROIT DE PLACE		
Fête Foraine		
Gros manèges (autotamponneuses , etc...)	forfait	110.00
Autres manèges	forfait	50.00
Autres stands	le ml	5.00
Déballage commercial		
Tous stands ou étalages	le ml	5.00
Snacks - Restauration rapide	le ml	6.00
Vide grenier		
Tous étalages	le ml	4.00
Droit de place camionnette restauration rapide ou autres commerces		
Pour 1 jour par semaine : Forfait annuel		200.00
Cirque ou spectacle ambulant par manifestation		40.00
Camion Outillage		45.00
Vente de fruits et légumes : tarif mensuel		15.00
SAPINS DE NOEL		
Sapins de Noël l'unité	TTC	4.00
VENTE DE BOIS		
Vente par tirage au sort de lots de bois aux habitants de la commune, redevance par stère estimé	TTC	5.00
VENTE DE TERRE ARABLE		
Pour les particuliers	le m3	11.00
Pour les entreprises	le m3	15.00

INTERVENTION DU PERSONNEL COMMUNAL		
POUR LE COMPTE DE TIERS		
tarif horaire :		
Remboursement frais de personnel		40.00
Rembours frais de personnel + tractopelle		150.00
Rembours frais de personnel + camion		150.00
par les budgets annexes		20.00
PARTICIPATION COMMUNALE AUX BONS		
D'EPARGNE DELIVRES AUX NOUVEAUX NES		
DONT LES PARENTS HABITENT LA COMMUNE		120.00
Primes aux mères de famille décorées de la		
Médaille Française de la Famille		120.00
Concours des maisons fleuries		
Budget pour récompenser les gagnants		450.00
Concours des illuminations de Noël		
Budget pour récompenser les gagnants		160.00
CONVENTION DE PASSAGE SUR PROPRIETES		
PRIVEES		
Indemnités servies aux propriétaires de terrains		
traversés par des canalisations d'alimentation		
en eau potable ou d'évacuation d'eaux usées		
ou pluviales		
terrains situés en zone UY du P.L.U. = le m ²		0.70
(dépendance des bâtiments industriels)		
Terrains situés en zone N et A du P.L.U. = le m ²		0.15
Terrains situés en zone UA, UB et 2AU du P.L.U.		
Terrains à bâtir non construits : = le m ²		3.30
Terrains construits = le m ²		1.70
Les servitudes sont établies sur une largeur de 3 mètres pour		
la pose d'une canalisation		
Les servitudes sont établies sur une largeur de 3 m,50 pour la		
pose de deux canalisations.		

TARIFS SERVICE DES EAUX

	<u>Facturation</u> 2013
<u>BRANCHEMENT d'EAU</u>	
Branchement individuel ordinaire	650.00
<u>TARIF des REDEVANCES :</u>	
Redevance fixe annuelle d'abonnement suivant calibre du compteur (au 01 Janvier de l'année)	
15 mm et 20 mm	25.00
25 mm	28.00
30 mm	38.50
40 mm	70.50
50 mm	175.00
Prix de l'eau au m3 (au 01 Juillet de l'année)	
Tranche unique par m3	0.80
Redevance antipollution	
Redevance pour pollution domestique (AERM)	0.290
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte (AERM)	0.274
Intervention du service des eaux :	
Ouverture ou fermeture du branchement :	30.00
Relevé ou vérification du compteur :	30.00
<u>REDEVANCE ASSAINISSEMENT</u>	
S/factures d'eau	2.13
H.T./m3	
TVA 7%	
<u>PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT SUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT</u>	
Participation pour l'assainissement collectif réseau eaux usées PAC	1 500.00
H.T.	
Participation pour l'assainissement collectif réseaux eaux pluviales PAC	0.00
HT	
Participation pour rembt.de la partie publique des branchements réseau eaux usées ou eaux pluviales	500.00
HT	
Participation pour rembt.de la partie publique des branchements réseaux eaux usées et eaux pluviales	1 000.00
HT	

LOCATIONS	
	Vote
	2013
ESPACE LOUIS GERARD	
Espace Louis Gérard par jour	85.00 €
Montant de la caution	500.00 €
SALLE DES FETES :	
Salle des fêtes seule par jour :	150.00 €
Salle des fêtes et cuisine (Maximum 100 personnes)	
Par 1/2 journée pour vin d'honneur (sans repas)	90.00 €
Par jour :	175.00 €
Pour un week-end	230.00 €
Réfectoire et cuisine (maximum 30 personnes)	
Par jour :	80.00 €
Pour un week-end	105.00 €
Possibilité d'utiliser vaisselle, verres et couverts	
Réunion organisée	
par les associations dont le siège n'est pas à Dommartin	50.00 €
Séances d'aérobic ou autres activités similaires : par heure	
	15.00 €
<i>A tous ces tarifs s'ajoute la participation aux charges</i>	
<i>Minimum de perception :</i>	10.00 €
<i>Location pour repas de classe : Application des tarifs ci-dessus</i>	
<i>Les sociétés locales, le syndicat local des exploitants agricoles, les réunions pour l'association des propriétaires de lotissements, les réunions de classe peuvent disposer gratuitement des salles, sous réserve de la participation aux charges</i>	
<i>le responsable des locaux constatera l'état des lieux à chaque remise des clés et fera respecter le règlement intérieur</i>	
Montant de la caution	500.00 €
Remboursement de la vaisselle cassée ou manquante	
DESIGNATION	
	TARIF T.T.C.
	Unité
Assiettes Creuses	10.00 €
Assiettes Plates	10.00 €
Assiettes à dessert	7.00 €
Tasse à café 13 cl	6.00 €
Coupes cadettes 6019	2.00 €
Verres ballon 14 cl	1.00 €
Verres ballon 19 cl	1.00 €
Flûtes	1.00 €
Brocs à eau 1 litre	3.00 €
Louches	14.00 €
Cuillères à soupe	2.00 €
Fourchettes	2.00 €
Couteaux	4.00 €
Cuillères à dessert	2.00 €
Cuillères à café	1.00 €
Ouvre bouteilles	2.00 €
Couverts à salade	2.00 €
Paniers à pain	2.00 €

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	
	Vote du CM 2013
ECOLES ELEMENTAIRE ET MATERNELLE	
fournitures scolaires :	2013/2014
Ecole Elémentaire par enfant	39 €
Ecole Maternelle par enfant	39 €
Ce crédit englobe toutes les fournitures scolaires y compris les revues pédagogiques	
Maintenance du copieur :	
subvention accordée pour assurer la maintenance du copieur :	
Ecole Elémentaire :	règlement des factures jusqu'à Concurrence de 610 €
Ecole maternelle :	règlement des factures jusqu'à Concurrence de 400 €
fourniture de papier pour copieur :	
Ecole Elémentaire	52 ramettes
école maternelle :	25 ramettes
Matériel informatique :	
Subvention pour achat de consommables Ecole Elémentaire:	
	règlement des factures jusqu'à Concurrence de 210 €
Subvention pour achat de consommables Ecole maternelle:	
	règlement des factures jusqu'à Concurrence de 150 €
Voyages	
Subvention pour financer une partie des frais de transport des enfants lors des sorties à caractère pédagogique	
Ecole élémentaire :	6 € par élève
Ecole maternelle :	6 € par élève
Salon du livre	
Ecole Elémentaire	200 €
Ecole Maternelle	100 €
Subvention à la B.C.D. écoles élémentaire et maternelle	
	300 €
Achat pour Noël TTC	
Ecole Elémentaire :	3,20 € par élève
école maternelle :	3,20 € par élèves
Participation aux dépenses de fournitures scolaires pour les élèves fréquentant les classes de 6° et 5° des établissements privés de Remiremont : par élève	
	15 €
Subvention pour frais de transports scolaires : (Tarif des vignettes en cours)	
	63 €
Prise en charge des transports à la piscine des élèves de l'école élémentaire et de l'école maternelle	
Prise en charge des transports à 8 séances de ski de fond des élèves de l'école élémentaire	

TAXES FUNERAIRES	
	Vote
	2013
<u>JARDIN DU SOUVENIR</u>	
Droit de dispersion des cendres	50.00 €
<u>CONCESSION AU CIMETIERE</u>	
tarif pour une concession de terrain au cimetière	
* Concession temporaire de 15 ans : le mètre linéaire	65.00 €
* Concession temporaire de 30 ans : le mètre linéaire	130.00 €
<u>TOMBES CINERAIRES</u>	
Tarif d'une tombe pour 15 ans	550.00 €
Tarif d'une tombe pour 30 ans	800.00 €
<u>COLUMBARIUM</u>	
Tarif d'une case pour 15 ans	550.00 €
Tarif d'une case pour 30 ans	800.00 €
<u>Tarifs d'intervention</u>	
Ouverture du columbarium	
ou Dépose de plaque	
ou Dépose de l'urne dans la case	50.00 €
ou Repose de la plaque	
ou Fermeture du columbarium	

Services périscolaires		
Restaurant Scolaire Municipal, garderie périscolaire, études surveillées		
	Septembre	Septembre
	2012	2013
Restaurant Scolaire Municipal		
Prix du repas pour les enfants	3.80 €	3.80 €
Prix du repas pour le personnel communal et le personnel enseignant	7,00	7,00
Enfants présentant des allergies apportant leur repas : 1 ticket par semaine quelque soit le nombre de jour / semaine		
Garderie périscolaire		
Garderie : forfait mensuel :le ticket	32.00 €	32.00 €
Garderie occasionnelle : carte de 20 cases d'une 1/2 heure : la carte	32.00 €	32.00 €
Toute 1/2 heure commencée est due. Pour toute arrivée avant 7h50 le matin, il sera décompté 2 demies heures. Pour toute arrivée après 7h50 le matin, il sera décompté 1 demie heure.		
Etudes surveillées		
Etudes surveillées : forfait mensuel : le ticket : plus ticket ou carte de garderie	17.00 €	17.00 €
Etudes occasionnelles carte de 10 cases d'une heure : la carte	36.00 €	36.00 €
(Le ¼ h de garderie précédant l'étude est inclus)		
Pérennité de tous les tickets		
Le service de garderie périscolaire est gratuit pour les enfants éloignés de plus de 5 kilomètres du centre du village, dans la mesure où leurs parents doivent conduire eux-mêmes d'autres enfants à des horaires différents dans des collèges ou lycées.		